

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 81

présenté par

M. Sordi

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

La transition énergétique tient pleinement compte du rôle majeur de l'énergie nucléaire française dans la stabilisation du réseau électrique français et européen, dans la stabilisation du prix de l'électricité demeuré relativement peu élevé depuis le lancement du programme nucléaire français, et dans le développement de nouvelles filières, s'agissant notamment de la quatrième génération de réacteurs et de l'enfouissement des déchets radioactifs ou encore du démantèlement des installations définitivement arrêtées.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de reconnaître le rôle majeur du nucléaire :

- dans la stabilisation du réseau électrique français et européen, notamment par son rôle de « soupape » permettant d'absorber les intermittences du réseau allemand ;
- dans la stabilisation du prix de l'électricité demeuré relativement peu élevé depuis 50 ans ;
- et dans le développement de nouvelles filières telles que le développement de la quatrième génération de réacteurs nucléaires, l'enfouissement des déchets radioactifs ou encore le démantèlement des installations définitivement arrêtées.